



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, , Adjoints au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick,
CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia,
MAFFEI Pascal, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (pouvoir donné à Jany FROISSART),
BURAVAND Valérie (pouvoir donné à AMY Renée), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir
donné à CATILLON Vincent), BURAVAND Julien (pouvoir donné à Pascal MAFFEI).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 25/06/2024 sur la plateforme www.marches-publics.info, et fixant au 22 juillet 2024 à 12h la date limite de réception des offres, la Commune a engagé une consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido » comprenant 11 lots.

Les offres ont été ouvertes et remises le 22 juillet 2024 au maître d'œuvre, M. Marestein, et le bureau d'étude MBI, représenté par M. Midez.

Après négociation et après analyse des offres correspondant aux critères demandés réalisée par le maître d'œuvre de l'opération, et son bureau d'études MBI, représenté par M. Midez, et après avis de la commission MAPA réunie le 12 août 2024,

- la maîtrise d'ouvrage a présenté le rapport d'analyse pour le lot n°1 – Désamiantage, qui a été attribué par délibération du conseil municipal N° 91/2024 en date du 13/08/2024 à l'entreprise ISOLEA pour un montant de 5 028,73 € HT ; 6 034 ,48 € TTC.

Après négociation et après analyse des offres correspondant aux critères demandés réalisée par le maître d'œuvre de l'opération, et son bureau d'études MBI, représenté par M. Midez, et après avis de la commission MAPA réunie le 9 septembre 2024,

- la maîtrise d'ouvrage a présenté le rapport d'analyse, et propose de désigner attributaires pour les lots 2 à 8 et 10 à 11 :

.../...

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération :

**Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido »
Attribution des lots 2 à 11
Marché N° 2024-04**

N°107/2024

Délibération du conseil municipal N° 107/2024 du 19.09.24 (suite)

N° de lot	Proposition d'attributaire	Montant HT	Montant TTC
02 VRD	BRAJA VESIGNE – BP 50071 – 84102 ORANGE CEDEX	148 275,85 €	177 931,02 €
02 Option Borne	BRAJA VESIGNE BP 50071 – 84102 ORANGE CEDEX	6 840,00 €	8 208,00 €
03 DEMOLITIONS - GROS OEUVRE	ROURA 441 Avenue de la Massane 13210 ST REMY DE PCE	521 515,46 €	625 818,55 €
04-CHARPENTE	ROURA- 13210 ST REMY DE PROVENCE	86 849,47 €	104 219,36 €
05-MENUISERIES	MOINE MENUISERIE ZAC Le Colombier 13150 BOULBON	121 939,00 €	146 326,80 €
06-CLOISONS DOUBLAGES	ISOLIS 2 Avenue des Artisans 13150 TARASCON	112 993,07 €	135 591,68 €
07-PLOMBERIE SANITAIRE CVC	RUBIO 1593 Route d'Avignon 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	114 072,00 €	136 886,40 €
08-ELECTRICITE	EGELEC 1593 Route d'Avignon 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	55 738,00 €	66 885,60 €
10-SERRURERIE	LA FERODE 240 Les Grands Cacets 84800 ISLE SUR SORGUE	28 028,00 €	33 633,60 €
11-PEINTURE	CHATO PEINTURE 14 Rue du Froid 13160 CHATEAURENARD	21 370,00 €	25 644,00 €

Concernant le lot n°9 REVETEMENT DURS SOLS & MURS, la maîtrise d'ouvrage propose de classer l'offre de l'entreprise PROVENCALE DE PEINTURE inacceptable suivant les modalités de négociations prévues à l'article A.14 du RC pour la raison suivante : « Une offre est inacceptable si les conditions qui sont prévues pour son exécution méconnaissent la législation en vigueur, ou si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer ».

L'offre de l'entreprise PROVENCALE DE PEINTURE ayant été la seule à avoir été reçue pour ce lot, proposition est faite au conseil municipal de déclarer le lot n° 9 REVETEMENT DURS SOLS & MURS infructueux et de relancer une consultation pour ce lot pour cause d'infructuosité.

LE CONSEIL MUNICIPAL :**A L'UNANIMITÉ,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des pièces du marché,

.../...

DESIGNE comme attributaire du lot 2 VRD concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise BRAJA VESIGNE,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 148 275,85 € HT, 177 931,02 € TTC.

DESIGNE comme attributaire du lot 2 VRD, Option Borne concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise BRAJA VESIGNE,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 6 840,00 € HT, 8 208 € TTC.

DESIGNE comme attributaire du lot 3 GROS-OEUVRE concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise ROURA,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 521 515,46 € HT, 625 818,55 € TTC

DESIGNE comme attributaire du lot 4 CHARPENTE COUVERTURE concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise ROURA,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 86 849,47 € HT, 104 219,36 € TTC.

DESIGNE comme attributaire du lot 5 MENUISERIE concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise MOINE MENUISERIE,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 121 939,00 € HT, 146 326,80 € TTC.

DESIGNE comme attributaire du lot 6 CLOISONS – DOUBLAGES & FAUX PLAFONDS concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise ISOLIS,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 112 993,07 € HT, 135 591,68 € TTC.

DESIGNE comme attributaire du lot 7 PLOMBERIE SANITAIRE & C.V.C concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise RUBIO,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 114 072,00 € HT, 136 886,40 € TTC.

DESIGNE comme attributaire du lot 8 ELECTRICITE CFO -CFA concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise EGELEC,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 55 738,00 € HT, 66 885,60 € TTC.

DESIGNE comme attributaire du lot 10 SERRURERIE concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise LA FERODE,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 28 028,00 € HT, 33 633,60 € TTC.

DESIGNE comme attributaire du lot 11 PEINTURES concernant le marché pour les travaux de rénovation et extension du site « Espelido » l'entreprise CHATO PEINTURE,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 21 370,00 € HT, 25 644,00 € TTC.

DECLARE le lot n°9 REVETEMENT DURS SOLS & MURS l'offre de l'entreprise PROVENCALE DE PEINTURE inacceptable suivant les modalités de négociations prévus à l'article A.14 du RC pour la raison suivante : « Une offre est inacceptable si les conditions qui sont prévues pour son exécution méconnaissent la législation en vigueur, ou si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer ».

DECLARE le lot n° 9 REVETEMENT DURS SOLS & MURS infructueux,

AUTORISE, Monsieur le Maire à relancer une consultation auprès des entreprises pour ce lot pour cause d'infructuosité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'officialisation de ce marché et à notifier l'ordre de service aux entreprises pour le commencement des travaux.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :



Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 23/09/2024



ID : 013-211300173-20240919-1072024DEL-DE